

Indice de liberté 2018 d'Avenir Suisse

Neuchâtel: Le canton des citoyens à moitié libres

Place 11 / Valeurs d'indice 51

Le canton de Neuchâtel se caractérise par un fort contraste entre les libertés civiles et économiques. D'un point de vue économique, le canton a une réglementation relativement importante en comparaison intercantonale. Par exemple, la forte densité de contrats de travail ayant un champ d'application étendu et le grand nombre de monopoles cantonaux restreignent fortement la liberté économique. En outre, le taux d'exploitation du potentiel fiscal élevé pèse plus lourdement sur les particuliers que dans les autres cantons. L'équilibre des finances cantonales est également plutôt mauvais, principalement en raison du très faible niveau d'autofinancement de la dette nouvelle.

Face à la dimension économique, les libertés civiles dans le canton de Neuchâtel n'en sont que plus grandes. Les enfants peuvent recevoir un enseignement à domicile sans trop de restrictions et il n'existe pas de réglementation vestimentaire draconienne, comme l'interdiction des burqas ou du port des cagoules. Les étrangers sont également autorisés à participer à la démocratie directe. Une période de conservation maximale de quatre jours pour les données de vidéosurveillance empêche également l'utilisation abusive des enregistrements vidéo, ce qui a un effet positif sur le classement du sous-indice des libertés civiles. Au total, il n'y a que deux cantons (Jura et Argovie) qui accordent à leurs citoyens plus de libertés civiles que le canton de Neuchâtel. Le canton a raté de peu son accession au top 10.

